

Web: <http://caes.inserm.fr>

Bilan rapport d'activité des CLAS

Un grand merci à tous les membres des CLAS pour le travail effectué pour la rédaction des Rapports d'Activité 2017.

Nous avons eu des bons retours (de la part des CLAS et des rapporteur.es) de la nouvelle présentation avec les commentaires et remarques inclus dans le Rapport d'Activité.

Quelques remarques :

- ✓ Il est important de remplir intégralement les Doc 8 (nombres de participants, budget, coût CLAS) pour toute nouvelle activité entraînant une hausse de budget (week-end, sorties collectives à la journée, etc.). C'est un plus pour le vote de votre budget !
- ✓ Les tableaux d'activité (Doc 7) doivent être complétés pour toutes activités. Cela nous permet une visualisation du dynamisme du CLAS, du nombre d'agents et un contrôle rapide mais également d'en tirer des informations pour le bilan d'activité du CAES.
- ✓ Idées d'ateliers organisés par les CLAS : calligraphie, sérigraphie, fabrications cadeaux de Noël, bijoux, scrapbooking, tricot/couture, yoga, club-photos !

Les subventions a posteriori (sport, loisirs, culture) qui concernent des activités pratiquées par les agents à l'année, doivent être soumises à un plafond de calcul

Exemple de 2 calculs pour une subvention sport a posteriori :

Plafond de calcul 150 €	Montant annuel de l'activité	
	180 € (> au plafond de calcul)	120 € (< au plafond de calcul)
Subvention à la grille Taux standard* 10 à 60 %	150 € x taux standard	120 € x taux standard
Montant de la subvention	mini 15 € - max 90 €	mini 12 € - max 72 €
Subvention forfaitaire max 35 %	150 € x 35 %	120 € x 35 %
Montant de la subvention	max 52,50 €	max 42 €

* Le taux standard est calculé d'après la fiche agent, disponible sur l'espace adhérent du site du CAES

INFOS DIVERSES

Dépense importante en « chèques » et billetterie en fin d'année : à éviter ! Un reliquat de budget n'est pas pénalisant pour l'année suivante s'il est justifié (activité non réalisée par manque de participants)!

Subventions a posteriori :

25 % max du budget total du CLAS. Attention ! Toutes subventions confondues !

Communication :

1) Mise à jour régulière de votre site WEB ou de votre page dédiée sur le site du CAES ! L'intitulé du CLAS doit comporter « Inserm ». Sur votre page d'accueil, merci de mettre un lien vers le site du CAES et le site RH de l'Inserm.

Contact : Dominique Jessel : 01 82 35 34 32.
2) Pour une meilleure communication de vos activités, il est important que vous ayez des correspondants dans les structures rattachées à votre CLAS.

3) Les comptes rendus des réunions de bureaux de CLAS sont fortement recommandés pour un meilleur suivi des activités et des responsabilités de chacun. N'oubliez pas de les diffuser à vos correspondants !

A vos agendas !

CNAS arrêt des comptes : jeudi 29 mars 2018

Interclas parisiens : mardi 10 avril 2018

Formation trésoriers « débutants » :
jeudi 12 avril 2018

Formation trésoriers « perfectionnement » :
jeudi 24 mai 2018

Interclas : mardi 19 juin 2018

AG du CAES : mercredi 20 juin 2018

(Incitez les agents à voter par pouvoir électronique = gain de temps !)

Achat livres d'occasions (sites web) : Momox, Gibert Joseph, Fnac, PriceMinister

Billetterie nationale CAES : Zoo de la Flèche, Zoo de Beauval, Zoo et parc de Thoiry, Parc zoologique de Paris, Parc des félins, Terre des singes, Futuroscope, Parc Astérix, Musée Grévin, Cité des Sciences, Cinéaqua, Aquaboulevard, Royaume des enfants, Speepark bowling, tickets cinéma, chèques lire et culture.

Rédaction : Nadine Kaniewski, Patricia Ferrari

Responsable CLAS : kaniewskinadine@gmail.com Tel : 01 48 25 34 41 - Contact : sylvie.dupuy@inserm.fr Tel : 01 82 53 34 40

Foire aux questions

Pourquoi depuis 2 ans, le CAES ajoute régulièrement des règles et des contraintes supplémentaires pour les CLAS ? Malgré les apparences, très peu de nouvelles règles ont été mises en place depuis les élections de 2015 (voir ci-dessous). Il y a eu un rappel de règles votées lors des précédentes mandatures et une vigilance plus importante des responsables du secteur CLAS au niveau des rapports d'activités. Nous communiquons beaucoup plus aussi ! (Lettres INFO CLAS, présentations lors des interCLAS, présences lors des AG des CLAS, etc). Certains CLAS nous ont félicités de cette nouvelle façon de travailler et se sentent plus soutenus et mieux entendus ! Enfin, nous vous rappelons que ces règles sont votées par le CNAS et pour beaucoup, exigées par le commissaire aux comptes et l'URSSAF.

Pourquoi les parcs d'attractions ne peuvent pas être subventionnés comme les concerts, les théâtres, etc. ? Les parcs d'attractions ne sont pas considérés comme des prestations à caractère culturel et ne sont pas autorisés par l'URSSAF. Les entrées ne peuvent pas être subventionnées par le CLAS SAUF s'il s'agit d'une sortie collective proposée à une date ou une période précise. Des entrées aux tarifs « collectivité » peuvent être proposées sans subvention.

Peut-on subventionner l'accès à un hammam ? Le hammam, au même titre que la thalasso et le spa sont des activités de bien-être et ne sont pas en adéquation avec le statut de notre association qui doit promouvoir des activités culturelles, sportives et de loisirs. Toutefois, ces activités dans le cadre d'une sortie collective culturelle sont autorisées.

Pourquoi doit-on limiter la billetterie subventionnée et plafonner la subvention sport ? Nous souhaitons qu'il y ait le moins de disparités possibles entre agent, quel que soit le CLAS auquel il est rattaché (en Ile-de-France ou en région) pour de la billetterie cinéma ou de la subvention sport. Nous allons mettre en place une billetterie dématérialisée qui soulagera ce travail important dans les CLAS et permettra un accès à tous les agents qu'ils soient ou pas, proches d'un CLAS.

Un CLAS peut-il proposer des cartes donnant accès à des réductions tarifaires ? Ces cartes permettent aux salariés d'entreprises utilisatrices d'obtenir des réductions tarifaires sur des enseignes locales ou nationales proposant l'accès à des prestations diverses. Afin que cet avantage puisse bénéficier des exonérations de cotisations dans les conditions de la tolérance ministérielle, il est nécessaire que les réductions tarifaires se rattachent exclusivement à des prestations destinées à favoriser les activités sociales et culturelles des salariés et de leur famille. Cette carte ne peut pas être considérée comme un cadeau ou un bon d'achat. En effet, par définition, sa valeur faciale n'est pas représentative de la valeur réelle de l'avantage fourni (texte URSSAF).

Je suis nouveau président ou nouvelle trésorière d'un CLAS. Avez-vous un livret synthétisant toutes les informations, fonctionnement, règles, etc... concernant un CLAS ? Nous allons cette année, suite à la demande de plusieurs élus CLAS, élaborer un livret reprenant toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement d'un CLAS. Nous sollicitons certains CLAS pour un groupe de travail et pour avis avant la diffusion finale !

Pourquoi le CAES n'embauche-t-il pas une comptable pour effectuer toute la comptabilité des CLAS ? Nous sommes conscients que le poste de trésorier est une charge importante de travail et de responsabilité comptable. L'embauche d'une comptable 1 jour par semaine par CLAS représenterait un coût équivalent au budget des CLAS soit environ 300 000 euros par an (salaires, charges, etc.). Les CLAS auraient une comptable mais plus de budget et donc n'existeraient plus !

Pourquoi doit-on fournir autant d'informations dans le rapport d'activité du CLAS (fiches activités, modes de subventions, etc.) ? Une fois de plus les règles et contraintes comptables nous astreignent à avoir ces informations. Par ailleurs, ces informations recueillies à travers vos rapports nous permettent d'élaborer le rapport d'activité du CAES et ainsi de pouvoir défendre et justifier le budget du CAES (et donc des CLAS).

Votes concernant les CLAS depuis novembre 2015 :

- Création d'un inter CLAS « trésorerie » concernant une réunion de travail entre les trésoriers des CLAS et les comptables du CAES en avril (au plus tard), avec les frais de mission dans les mêmes conditions que pour les autres InterCLAS (aller/retour dans la même journée sans frais d'hébergement).
- Rajout d'une case à cocher sur la fiche agent pour préciser que la fiche concerne une activité CLAS subventionnée selon le QF afin de permettre son traitement au même titre qu'une inscription à une activité CAES (impression espace adhérent à la place de l'avis d'imposition).
- Augmentation des plafonds des activités CLAS de 120 € pour les activités forfaitaires, 270 € pour les activités selon le QF (au-dessus de 270 € l'activité doit être votée au CNAS de février). La subvention ne portera que sur les 270 €.
- Vote pour la suppression des budgets supplémentaires « Week-end CLAS ». Le budget demandé pour un week-end est à inclure dans la demande de budget du CLAS.

Rappel de votes existants :

- Les frais concernant le repas de l'AG ou des InterCLAS ne sont pas pris en charge par le CLAS. Les chèques émis pour la participation au repas de l'AG doivent être libellés par l'agent et non remboursables par le CLAS.
- Prise en charge par le CAES des frais de missions pour l'interCLAS de juin et de l'AG de maximum 2 représentants du CLAS.
- Prise en charge par le CAES des frais de transport pour l'interCLAS d'octobre d'un seul représentant du CLAS. RAPPEL : Pour l'AG du CAES les frais d'hébergement de seulement 2 personnes du CLAS sont pris en charge par le CAES. Si un CLAS est représenté par plus de 2 personnes à l'AG, les frais sont à la charge de l'agent et non à la charge du CLAS.

Rédaction : Nadine Kaniewski, Patricia Ferrari

Responsable CLAS : kaniewskinadine@gmail.com Tel : 01 48 25 34 41 - Contact : sylvie.dupuy@inserm.fr Tel : 01 82 53 3 4 40